



Traité Maasser Chéni

Michna 2 - Chapitre 4

פּוֹדִין מֵעֶשֶׂר שְׁנֵי כֶּשֶׁר הַזּוֹל.
כְּמוֹת שֶׁהַחֲנוּנֵי לוֹקֵחַ, לֹא כְּמוֹת שֶׁהוּא מוֹכֵר.
כְּמוֹת שֶׁהַשְּׁלַחֲנֵי פּוֹרֵט, וְלֹא כְּמוֹת שֶׁהוּא מְצַרֵּף.
וְאִין פּוֹדִין מֵעֶשֶׂר שְׁנֵי אֲכֻסָּה.
אֶת שְׂדֵמֵי יִדּוּעִים, יִפְדֶּה עַל פִּי עַד אֶחָד.
וְאֶת שְׂאִין דְּמֵי יִדּוּעִים, יִפְדֶּה עַל פִּי שְׁלֹשָׁה;
כְּגוֹן הַיִּין שְׁקָרִים,
וּפְרוֹת שֶׁהִרְקִיבוּ,
וּמַעוֹת שֶׁהִחְלִיאוּ:

On peut racheter [les fruits de] la seconde dîme à la valeur du cours bon marché : [au prix où] le détaillant les achète, non pas [à celui] où il les vend ; et [la petite monnaie] au prix auquel le changeur l'accepte, non pas à celui auquel il la délivre. On ne doit pas racheter la seconde dîme en procédant pas estimation. Ce dont la valeur est reconnaissable peut être racheté au dire d'un seul [témoin], et ce dont la valeur n'est pas reconnaissable, au dire de trois, comme, par exemple, le vin devenu aigre, les fruits pourris et la monnaie rouillée.



Voyons plus clair

Les éditions Torah-Box sont heureuses de vous présenter l'ouvrage « Voyons plus clair ». La révolution de l'information est en marche. Information en continu, réseaux sociaux, politisation masquée, accessibilité immédiate et notifications...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions